Denrées alimentaires: étiquetage, présentation, publicité (modif. directive 79/112/CEE)

1991/0380(COD) - 27/06/1995 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission a marqué son accord sur la position commune tout en déplorant que la question de la mention des ingrédients sur l'étiquetage des boissons alcoolisés n'ait pas été résolue. La Commission, estimant que la liste des ingrédients devrait dans les meilleurs délais figurer sur l'étiquetage des boissons alcoolisées, a décidé le maintien de sa proposition sur la table du Conseil.